



# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 21/04/2026, à 17h30

2026.14

L'An Deux Mille Vingt-six, le vingt et un avril, à 17h30, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Espace Culturel « Le Cube » à PANZOULT, sous la présidence de M. Philippe MASSARD.

**Date de convocation du Comité :** 10/04/2026

**Membres en exercice :** 78

**Membres présents :** 43

**Procuration :** 0

**Membres votants :** 43

**Pour :** 43

**Contre :** 0

**Absention :** 0

**Secrétaire de séance :** Mr Jean-Marie GENNETEAU

**OBJET 2026-14 : Avenant n°3 au marché n°2023-03 Lot 01 concernant l'exploitation des déchetteries et attribué à PAPREC GRAND OUEST (fermeture pour travaux de Noyant de Touraine)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

## ■ **Rappel du marché :**

Ce marché a pour objet l'exploitation des déchetteries du SMICTOM Chinonais : l'accueil des usagers, l'entretien des déchetteries, la mise à disposition des contenants pour les gravats, bois, déchets verts, cartons, ferrailles et tout venant, le transport de ces déchets vers les exutoires retenus par le Titulaire et par ailleurs par le SMICTOM, la gestion des enlèvements des autres déchets, en lien avec chaque filière concernée.

Marché notifié le 23 décembre 2023 pour un montant initial de 18 565 055,47 €HT.

Titulaire : PAPREC GRAND OUEST

La durée d'exécution est de cinq (5) ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, soit jusqu'au 31 mars 2029. Le marché n'est pas reconductible.

## ■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Dans le cadre de la fermeture de la déchèterie de Noyant de Touraine, située ZA La Justice à Noyant-de-Touraine 37800, pour cause de travaux dont la durée est estimée à 10 mois (De mars à décembre 2026), le Smictom souhaite mettre en place les actions suivantes :

- Opération de ramassage quotidien des éventuels dépôts sauvages aux abords immédiats de la déchèterie de Noyant de Touraine pendant les 1<sup>ères</sup> semaines suivant la fermeture du site, soit environ 5 jours mais qui pourra être prolongée en fonction des besoins ;

- Extension de la plage horaire d'ouverture des déchèteries les plus proches de NOYANT de TOURAINE, à savoir celles de L'ILE BOUCHARD et de RICHELIEU.

### ■ Incidence financière de l'avenant n°3 :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

Montant estimatif de l'avenant dont le détail est joint (annexe 1) :

- Taux de la TVA : 5,5% sur toutes les prestations selon la loi de finances pour 2026
  - Montant HT : + **69 854,34 €**
  - Montant TTC : + **73 696,33 €**
- 
- % d'écart introduit par l'avenant : + **0,38 % sur la durée du marché**
  - % d'écart introduit par le cumul des avenants : + **2,05 % sur la durée du marché**

**Ce montant estimatif est dépendant des quantités réellement réalisées.**

**Par ailleurs, le BPU et plus particulièrement le DQE qui sert à l'estimation du montant du marché tient compte de 3 phases dans l'exploitation des déchetteries :**

- Avant travaux : application de forfaits pour la gestion du site, entretien et maintenance, le gardiennage et la mise à disposition des bennes ;
- Pendant travaux : aucun forfait pris en compte ;
- Après travaux : De nouveau application des forfaits pour la gestion du site, entretien et maintenance, le gardiennage et la mise à disposition des bennes.

Les forfaits d'exploitation de Noyant de Touraine pendant sa fermeture ne seront donc pas facturés tel que le marché le prévoyait dans son estimatif initial. Cela représente environ 17710 euros HT (hors révision) « d'économie ponctuelle » par mois et déjà prise en compte dans l'estimatif du marché contre environ 7000 euros HT (hors révision) facturés au titre du présent avenant.

**Par conséquent, le calcul du nouveau montant du marché intégrant les différents avenants s'établit de la façon suivante :**

#### **Montant du marché public intégrant l'avenant 1 :**

- Montant HT : 18 887 738,44 euros
- Montant TTC : 20 330 430,49 euros

#### **Montant du marché public intégrant l'avenant 2 :**

- Montant HT : 18 875 888,62 euros
- Montant TTC : 20 317 928,93 euros

#### **Nouveau montant du marché public intégrant l'avenant 3 :**

- Montant HT : 18 945 742,96 €
- Montant TTC : 20 391 625,26 €

Les prix introduits par le présent avenant sont soumis à révision selon l'article 9 du CCAP du marché n°2023-03.

**La date d'effet du présent avenant est le 1er mars 2026 et il prendra fin à l'issue des travaux et à la réouverture de la déchèterie de Noyant-de-Touraine. Ces prestations pourront être prolongées au besoin en fonction d'un éventuel allongement des travaux.**

L'incidence financière de l'avenant étant inférieure à 5% du montant initial du marché, l'avis de la CAO n'est pas sollicité.

Le projet d'avenant est joint en annexe.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **AUTORISE** le Président à mettre au point et signer le projet d'avenant n°3 au marché n°2023-03 Lot01 avec l'entreprise PAPREC GRAND OUEST ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à son exécution.

**Pour extrait conforme,****Le Président,  
Philippe MASSARD****Présents :**

<b>CC Chinon Vienne et Loire</b>	Thierry DEGUINGAND (CC Chinon Vienne et Loire) – Claude ROUX (Anché) – Yves DESBLACHES (Avoine) – Vincent LECUREUIL (Beaumont-en-Véron) – Claude THOMAS (Candes Saint Martin) – Michel PIQUIER (Cinçais) – Hélène BERGER (Chinon) – Émilie ROUSSEL (Couziers) – Guy FOUSSARD (Cravant les Côteaux) – François BEL (La Roche Clermault) – Catherine DEGRAVE (Saint-Benoit-la-Forêt) – Morgan GIROUARD (Saint Germain sur Vienne) – Éric LUANCO (Seuilly)
<b>CC Touraine Val de Vienne</b>	Patrice DABILLY (Antogny Le Tillac) – Claudine LECLERC (Braslou) – Jean-Pierre POTHIN (Braye sous Faye) – Philippe BOURC'HIS (Brizay) – Thierry SAVATON (Champigny sur Veude) – Pascal MARECHAUX (Chaveignes) – Jean-Jacques LAMBRON (Chezelles) – Marie-Rose BROTIER (Courcoué) – Jean-Marie GENNETEAU (L'Île Bouchard) – Jean-Claude VOISIN (Crouzilles) – Christian MERE (Jaulnay) – Pascale SAULNIER (Maillé) – Natalie SENNEGON (Neuil) – Michel FORGEON (Noyant de Touraine) – Isabelle CAMON (Panzoult) – François BASSET-CHERCOT (Parçay-sur-Vienne) – Alain DUBOIS (Pussigny) – Franck LIBEREAU (Razines) – Karine LATOUCHE (Saint Epain) – Véronique BACLE (Richelieu) – Yves MOREAU (Theneuil) – André SKERSOBOLSKI (Verneuil le Château)
<b>CC Touraine Vallée de l'Indre</b>	Eric LOIZON (CC Touraine Vallée de l'Indre) – José MAERTENS (Azay le Rideau) – Philippe MASSARD (La Chapelle aux Naux) – Fabien BARREAU (Cheillé) – Michel CARCAILLON (Pont de Ruan) – Jean-Jacques PANTIGNY (Rigny Ussé) – Marie-Agnès ORVAIN (Sainte Catherine de Fierbois) – Rémy PERRONNE (Valleres) –

**Excusés :**

Christian PIMBERT (CC Touraine Val de Vienne), Ghislaine MANGIN (Assay), David DELEPINE (Avon les Roches), Jérôme GARNON (Brehemont), Marylène GACHET (Chinon), Jean-Michel CHEMINOT (Chinon), Pierre DAVID (Chouzé-sur-Loire), Jany LANDIER (Crissay-sur-Manse), Frédéric LAHAYE (Faye la Vineuse), Romuald COLIN (Huismes), Sylviane TERRIEN (Lémeré), François DE SOYRES (Lerne), Jérémy GATILLON (Lignières de Touraine), Michel BRUNET (Ligré), Patrick LAURENT (Luzé), Jean-Luc MAILLARD (Marçay), Benoît VANDENDORPE (Marcilly sur Vienne), Dominique ANDRAULT (Marigny Marmande), Olivier BAUDERE (Nouâtre), Daniel POUJAUD (Ports sur Vienne), Richard CHAUMONT (Pouzay), Laurent RAINEAU (Rigny sur Vienne), Anne Marie LEMESLE (Rivarenes), Michel PAVY (Rivière), Cécile DESCHAMPS (Saché), Christine BOISQUILLON (Sainte Maure de Touraine), Bernard MUREAU (Savigny en Véron), Doriane ROBERT (Sazilly), Anne-Sophie LEVILAIN (Tavant), Julien FRANCOIS (Thizay), Isabelle JAUTROU (La Tour Saint Gelin), Patrice CADOT (Thilouze), Yolande VOISINET (Trogues), Jean-Pierre HOUBRON (Villaines les Rochers), Anita RAVON (Villeperdue).



# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 21/04/2026, à 17h30

2026.15

L'An Deux Mille Vingt-six, le vingt et un avril, à 17h30, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Espace Culturel « Le Cube » à PANZOULT, sous la présidence de M. Philippe MASSARD.

**Date de convocation du Comité :** 10/04/2026

**Membres en exercice :** 78

**Membres présents :** 43

**Procuration :** 0

**Membres votants :** 43

**Pour :** 43

**Contre :** 0

**Absention :** 0

**Secrétaire de séance :** Mr Jean-Marie GENNETEAU

**OBJET 2026-15 : Avenant n°4 au marché n°2023-03 Lot 01 concernant l'exploitation des déchetteries et attribué à PAPREC GRAND OUEST (benne supplémentaire à Azay le Rideau)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

## ■ **Rappel du marché :**

Ce marché a pour objet l'exploitation des déchetteries du SMICTOM Chinonais : l'accueil des usagers, l'entretien des déchetteries, la mise à disposition des contenants pour les gravats, bois, déchets verts, cartons, ferrailles et tout venant, le transport de ces déchets vers les exutoires retenus par le Titulaire et par ailleurs par le SMICTOM, la gestion des enlèvements des autres déchets, en lien avec chaque filière concernée.

Marché notifié le 23 décembre 2023 pour un montant initial de 18 565 055,47 €HT.

Titulaire : PAPREC GRAND OUEST

La durée d'exécution est de cinq (5) ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, soit jusqu'au 31 mars 2029. Le marché n'est pas reconductible.

## ■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

La reconstruction de la déchetterie d'Azay le Rideau et la mise en place de compacteurs et d'alvéoles de stockage permet une gestion à plat des déchets. Cependant, après plusieurs semaines de fonctionnement, certains déchets s'avèrent non compactables (notamment la brique plâtrière) et non valorisables. Il est donc nécessaire d'ajouter une benne de 30 m<sup>3</sup> pour faciliter leur évacuation vers la filière de traitement du tout-venant non valorisable.

En effet, le marché initial (article 7.1 du CCTP) prévoyait le retrait des bennes à la suite de la reconstruction du site d'Azay le Rideau. Il convient donc de modifier cette disposition.

Il sera fait application du prix inscrit au BPU sous le code 1.7.4 « Mise à disposition des bennes pendant 5 ans » de 4360,59 euros HT par benne pour 5 ans, soit un forfait mensuel de 72.68 euros HT par benne.

■ **Incidence financière de l'avenant n°4 :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant estimatif de l'avenant :

- Taux de la TVA : **5,5%** sur toutes les prestations selon la loi de finances pour 2026
- Montant HT : **+ 2 543,68 €**
- Montant TTC : **+ 2 683,58 €**
  
- % d'écart introduit par l'avenant 4 : **+ 0,01 % sur la durée du marché**
  
- % d'écart introduit par le cumul des avenants : **+ 2,06 % sur la durée du marché**

Ce montant estimatif est dépendant des quantités réellement réalisées. Il est estimé sur la base d'une mise à disposition pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai jusqu'au 31 mars 2029 (date de fin du marché), soit 35 mois.

**Pour rappel, montant du marché public intégrant l'avenant 1 :**

- Montant HT : 18 887 738,44 euros
- Montant TTC : 20 330 430,49 euros

**Montant du marché public intégrant l'avenant 2 :**

- Montant HT : 18 875 888,62 euros
- Montant TTC : 20 317 928,93 euros

**Montant du marché public intégrant l'avenant 3 :**

- Montant HT : 18 945 742,96 €
- Montant TTC : 20 391 625,26 €

**Nouveau montant du marché public intégrant l'avenant 4 :**

- Montant HT : 18 948 286,64 €
- Montant TTC : 20 394 308,84 €

Le prix du présent avenant est soumis à révision selon l'article 9 du CCAP du marché n°2023-03.

**La date d'effet du présent avenant est le 1er mai 2026 et il prendra fin au 31 mars 2029.**

L'incidence financière de l'avenant étant inférieure à 5% du montant initial du marché, l'avis de la CAO n'est pas sollicité.

Le projet d'avenant est joint en annexe.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **AUTORISE** le Président à mettre au point et signer le projet d'avenant n°4 au marché n°2023-03 Lot01 avec l'entreprise PAPREC GRAND OUEST ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à son exécution.

**Pour extrait conforme,****Le Président,  
Philippe MASSARD****Présents :**

<b>CC Chinon Vienne et Loire</b>	Thierry DEGUINGAND (CC Chinon Vienne et Loire) – Claude ROUX (Anché) – Yves DESBLACHES (Avoine) – Vincent LECUREUIL (Beaumont-en-Véron) – Claude THOMAS (Candes Saint Martin) – Michel PIQUIER (Cinçais) – Hélène BERGER (Chinon) – Émilie ROUSSEL (Couziers) – Guy FOUSSARD (Cravant les Côteaux) – François BEL (La Roche Clermault) – Catherine DEGRAVE (Saint-Benoit-la-Forêt) – Morgan GIROUARD (Saint Germain sur Vienne) – Éric LUANCO (Seuilly)
<b>CC Touraine Val de Vienne</b>	Patrice DABILLY (Antogny Le Tillac) – Claudine LECLERC (Braslou) – Jean-Pierre POTHIN (Braye sous Faye) – Philippe BOURC'HIS (Brizay) – Thierry SAVATON (Champigny sur Veude) – Pascal MARECHAUX (Chaveignes) – Jean-Jacques LAMBRON (Chezelles) – Marie-Rose BROTIER (Courcoué) – Jean-Marie GENNETEAU (L'Île Bouchard) – Jean-Claude VOISIN (Crouzilles) – Christian MERE (Jaulnay) – Pascale SAULNIER (Maillé) – Natalie SENNEGON (Neuil) – Michel FORGEON (Noyant de Touraine) – Isabelle CAMON (Panzoult) – François BASSET-CHERCOT (Parçay-sur-Vienne) – Alain DUBOIS (Pussigny) – Franck LIBEREAU (Razines) – Karine LATOUCHE (Saint Epain) – Véronique BACLE (Richelieu) – Yves MOREAU (Theneuil) – André SKERSOBOLSKI (Verneuil le Château)
<b>CC Touraine Vallée de l'Indre</b>	Eric LOIZON (CC Touraine Vallée de l'Indre) – José MAERTENS (Azay le Rideau) – Philippe MASSARD (La Chapelle aux Naux) – Fabien BARREAU (Cheillé) – Michel CARCAILLON (Pont de Ruan) – Jean-Jacques PANTIGNY (Rigny Ussé) – Marie-Agnès ORVAIN (Sainte Catherine de Fierbois) – Rémy PERRONNE (Valleres) –

**Excusés :**

Christian PIMBERT (CC Touraine Val de Vienne), Ghislaine MANGIN (Assay), David DELEPINE (Avon les Roches), Jérôme GARNON (Brehemont), Marylène GACHET (Chinon), Jean-Michel CHEMINOT (Chinon), Pierre DAVID (Chouzé-sur-Loire), Jany LANDIER (Crissay-sur-Manse), Frédéric LAHAYE (Faye la Vineuse), Romuald COLIN (Huismes), Sylviane TERRIEN (Lémeré), François DE SOYRES (Lerne), Jérémy GATILLON (Lignières de Touraine), Michel BRUNET (Ligré), Patrick LAURENT (Luzé), Jean-Luc MAILLARD (Marçay), Benoît VANDENDORPE (Marcilly sur Vienne), Dominique ANDRAULT (Marigny Marmande), Olivier BAUDERE (Nouâtre), Daniel POUJAUD (Ports sur Vienne), Richard CHAUMONT (Pouzay), Laurent RAINEAU (Rigny sur Vienne), Anne Marie LEMESLE (Rivarennes), Michel PAVY (Rivière), Cécile DESCHAMPS (Saché), Christine BOISQUILLON (Sainte Maure de Touraine), Bernard MUREAU (Savigny en Véron), Doriane ROBERT (Sazilly), Anne-Sophie LEVILAIN (Tavant), Julien FRANCOIS (Thizay), Isabelle JAUTROU (La Tour Saint Gelin), Patrice CADOT (Thilouze), Yolande VOISINET (Trogues), Jean-Pierre HOUBRON (Villaines les Rochers), Anita RAVON (Villeperdue).



# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 21/04/2026, à 17h30

2026.16

L'An Deux Mille Vingt-six, le vingt et un avril, à 17h30, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Espace Culturel « Le Cube » à PANZOULT, sous la présidence de M. Philippe MASSARD.

**Date de convocation du Comité :** 10/04/2026

**Membres en exercice :** 78

**Membres présents :** 43

**Procuration :** 0

**Membres votants :** 43

**Pour :** 43

**Contre :** 0

**Absention :** 0

**Secrétaire de séance :** Mr Jean-Marie GENNETEAU

## OBJET 2026-16 : Convention de collecte des articles culinaires avec la société TEFAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;

**Vu** le Code de l'environnement et notamment les articles L.541-1 et suivants ;

**Vu** la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « loi Barnier ») ;

**Vu** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

**Vu** le PLPDMA 2025-2030 du SMICTOM du Chinonais ;

**Vu** les statuts du SMICTOM du Chinonais ;

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de diminution de 10% du volume des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. Par la suite, l'État s'est doté d'un Plan national de prévention des déchets (PNPD) 2021-2027 fixant la baisse des déchets ménagers et assimilés (DMA) à 15 % d'ici 2030.

Ces objectifs sont repris dans le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) du SMICTOM du Chinonais pour la période 2025-2030.

Dans ce cadre, et afin de respecter les objectifs fixés, le SMICTOM du Chinonais a mis en place de nombreuses filières de responsabilité élargie du producteur (REP) dès leur mise en œuvre.

Tefal SAS lance une boucle fermée relative à la collecte, au recyclage et à la transformation des poêles et casseroles usagées multi-marques en nouveaux produits fabriqués dans son usine Tefal de Rumilly (74) et Selongey (21). Ce lancement fait suite à de premières opérations initiées depuis 2012 auprès des distributeurs qui ont permis la collecte ces 13 dernières années de plus de 2 millions d'unités de poêles et casseroles usagées.

Tefal SAS a pris la décision début 2025, de passer à l'échelle en déployant un réseau national de collecte des articles culinaires usagés auprès des collectivités territoriales, des syndicats spécialisés et des Établissements

Publics de Coopération Intercommunale volontaires et ce en mettant en place un nouveau dispositif dans leurs déchèteries. Le SMICTOM du Chinonais fait partie des collectivités sollicitées par Tefal SAS.

L'objectif est ainsi d'éviter que les poêles et casseroles usagées ne soient jetées :

- En mélange avec les métaux dans les bennes ferrailles des déchèteries ;
- Dans le bac des déchets d'emballages ménagers ;
- Dans le bac dédié aux ordures ménagères résiduelles ;
- Déposés sur trottoir dans le cadre des encombrants.

Les articles en aluminium, en inox, en acier, en fonte, repris sans distinction de marque, sont les suivants :

- Casseroles avec ou sans couvercle, avec ou sans poignée ;
- Poêles avec ou sans couvercle, avec ou sans poignée : poêles à frire, woks, poêles à crêpe, sauteuses ;
- Marmites ;
- Cocottes ;
- Sauteuses ;
- Faitouts ;
- Moules à tarte, à cake, en aluminium ;

Au titre des modalités de la convention, Tefal SAS met à disposition des contenants et assure leurs rotations, dans 7 déchèteries intercommunales des communes d'Azay le Rideau, Chinon, La Roche Clermault, Savigny en Véron, l'Île Bouchard, Richelieu et Noyant de Touraine.

En contrepartie de l'acquisition des articles culinaires usagés du SMICTOM du Chinonais, le Tefal SAS s'engage à verser à la collectivité un soutien financier compris entre 100 et 150€ / la tonne par site d'enlèvement, plus des aides financières à la communication.

Le SMICTOM du Chinonais s'engage à informer ses usagers de la mise en place de cette nouvelle solution de collecte.

Cette convention est conclue pour une durée de 36 mois renouvelable.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **APPROUVE** la convention relative à la collecte des articles culinaires usagés au sein des déchèteries avec Tefal SAS ;
- **ACCEPTE** de percevoir, en contrepartie, un soutien financier à la tonne par site d'enlèvement, ainsi que des soutiens forfaitaires à la communication ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention susvisée et tout document s'y rapportant.

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Philippe MASSARD**



**Présents :**

<b>CC Chinon Vienne et Loire</b>	Thierry DEGUINGAND (CC Chinon Vienne et Loire) – Claude ROUX (Anché) – Yves DESBLACHES (Avoine) – Vincent LECUREUIL (Beaumont-en-Véron) – Claude THOMAS (Candes Saint Martin) – Michel PIQUIER (Cinçais) – Hélène BERGER (Chinon) — Émilie ROUSSEL (Couziers) – Guy FOUSSARD (Cravant les Côteaux) – François BEL (La Roche Clermault) - Catherine DEGRAVE (Saint-Benoit-la-Forêt) – Morgan GIROUARD (Saint Germain sur Vienne) – Éric LUANCO (Seuilly)
<b>CC Touraine Val de Vienne</b>	Patrice DABILLY (Antogny Le Tillac) – Claudine LECLERC (Braslou) – Jean-Pierre POTHIN (Braye sous Faye) – Philippe BOURC'HIS (Brizay) – Thierry SAVATON (Champigny sur Veude) – Pascal MARECHAUX (Chaveignes) – Jean-Jacques LAMBRON (Chezelles) – Marie-Rose BROTIER (Courcoué) – Jean-Marie GENNETEAU (L'Île Bouchard) – Jean-Claude VOISIN (Crouzilles) — Christian MERE (Jaulnay) – Pascale SAULNIER (Maillé) – Natalie SENNEGON (Neuil) – Michel FORGEON (Noyant de Touraine) – Isabelle CAMON (Panzoult) – François BASSET-CHERCOT (Parçay-sur-Vienne) – Alain DUBOIS (Pussigny) – Franck LIBEREAU (Razines) – Karine LATOUCHE (Saint Epain) – Véronique BACLE (Richelieu) – Yves MOREAU (Theneuil) – André SKERSOBOLSKI (Verneuil le Château)
<b>CC Touraine Vallée de l'Indre</b>	Eric LOIZON (CC Touraine Vallée de l'Indre) - José MAERTENS (Azay le Rideau) - Philippe MASSARD (La Chapelle aux Naux) – Fabien BARREAU (Cheillé) – Michel CARCAILLON (Pont de Ruan) – Jean-Jacques PANTIGNY (Rigny Ussé) – Marie-Agnès ORVAIN (Sainte Catherine de Fierbois) – Rémy PERRONNE (Valleres) –

**Excusés :**

Christian PIMBERT (CC Touraine Val de Vienne), Ghislaine MANGIN (Assay), David DELEPINE (Avon les Roches), Jérôme GARNON (Brehemont), Marylène GACHET (Chinon), Jean-Michel CHEMINOT (Chinon), Pierre DAVID (Chouzé-sur-Loire), Jany LANDIER (Crissay-sur-Manse), Frédéric LAHAYE (Faye la Vineuse), Romuald COLIN (Huismes), Sylviane TERRIEN (Lémeré), François DE SOYRES (Lerne), Jérémy GATILLON (Lignières de Touraine), Michel BRUNET (Ligré), Patrick LAURENT (Luzé), Jean-Luc MAILLARD (Marçay), Benoît VANDENDORPE (Marcilly sur Vienne), Dominique ANDRAULT (Marigny Marmande), Olivier BAUDERE (Nouâtre), Daniel POUJAUD (Ports sur Vienne), Richard CHAUMONT (Pouzay), Laurent RAINEAU (Rigny sur Vienne), Anne Marie LEMESLE (Rivarennnes), Michel PAVY (Rivière), Cécile DESCHAMPS (Saché), Christine BOISQUILLON (Sainte Maure de Touraine), Bernard MUREAU (Savigny en Véron), Doriane ROBERT (Sazilly), Anne-Sophie LEVILAIN (Tavant), Julien FRANCOIS (Thizay), Isabelle JAUTROU (La Tour Saint Gelin), Patrice CADOT (Thilouze), Yolande VOISINET (Trogues), Jean-Pierre HOUBRON (Villaines les Rochers), Anita RAVON (Villeperdue).



# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 21/04/2026, à 17h30

2026.17

L'An Deux Mille Vingt-six, le vingt et un avril, à 17h30, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Espace Culturel « Le Cube » à PANZOULT, sous la présidence de M. Philippe MASSARD.

**Date de convocation du Comité :** 10/04/2026

**Membres en exercice :** 78

**Membres présents :** 43

**Procuration :** 0

**Membres votants :** 43

**Pour :** 43

**Contre :** 0

**Absention :** 0

**Secrétaire de séance :** Mr Jean-Marie GENNETEAU

## OBJET 2026-17 : Demande d'exonération de l'association ASTAR

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-14 ;

**Vu** la délibération n°2025-46 prise par le SMICTOM du Chinonais le 11 décembre 2025 et concernant les tarifs 2026 des apports en déchetteries et à l'UVE ;

Dans le cadre du Service Public de Gestion des Déchets, les collectivités peuvent prendre en charge les déchets assimilables à ceux produits par les ménages. Ces déchets issus d'activités professionnelles, peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

Les professionnels du territoire du Chinonais bénéficient de la possibilité d'apporter leurs déchets dans les déchetteries ou à l'Usine de Valorisation Énergétique du SMICTOM.

Ces apports font l'objet d'une facturation dont les grilles de tarifs sont mises à jour chaque année par le SMICTOM.

Par ailleurs, le SMICTOM approuve chaque année une liste d'exonérations pour l'accès en déchetteries d'organismes d'intérêt public. Pour rappel, les associations suivantes bénéficient de cet accès gratuit :

- Association l'Arche des sens ;
- Centre Habitat Léopold Bellan – Beaumont en Véron ;
- Emmaüs – Chinon ;
- Secours Populaire – Avoine ;
- Association Val de Vienne (CPIE) – Avoine ;
- Association Heka – Chinon ;
- SAVI – Pont de Ruan ;
- Caserne des Sapeurs-Pompiers de Chinon ;
- Service Plus en Chinonais – Chinon ;
- Service de la DDT 37 (Centre d'exploitation de Savigny en Véron).

L'association Socio-Thérapeutique d'Aide à la Réinsertion dite ASTAR, basée rue de la basse oreille à Chinon, a été créée par des professionnels de santé de l'hôpital de Chinon dans les années 90. Elle œuvre à la réinsertion sociale et professionnelle de patients suivis en psychiatrie sur le territoire du Chinonais.

Dans le cadre de ses activités et pour aider ses patients, elle est amenée à utiliser le service des déchetteries. L'association souhaite obtenir une carte d'accès à son nom et à titre gracieux. En effet, actuellement ses membres utilisent leur carte personnelle ou celle d'un particulier pour accéder aux déchetteries, ce qui engendre des difficultés et ne facilite pas leur quotidien.

Il est donc proposé de compléter la liste établie par la délibération n°2025-46 afin que l'association ASTAR bénéficie d'une exonération du paiement de ses apports en déchetterie.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **APPROUVE** l'attribution d'une carte d'accès en déchetterie à l'association ASTAR et l'exonération du paiement de ses apports ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à son exécution.

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Philippe MASSARD**



**Présents :**

<b>CC Chinon Vienne et Loire</b>	Thierry DEGUINGAND (CC Chinon Vienne et Loire) – Claude ROUX (Anché) – Yves DESBLACHES (Avoine) – Vincent LECUREUIL (Beaumont-en-Véron) – Claude THOMAS (Candes Saint Martin) – Michel PIQUIER (Cinçais) – Hélène BERGER (Chinon) — Émilie ROUSSEL (Couziers) – Guy FOUSSARD (Cravant les Côteaux) – François BEL (La Roche Clermault) - Catherine DEGRAVE (Saint-Benoit-la-Forêt) – Morgan GIROUARD (Saint Germain sur Vienne) – Éric LUANCO (Seuilly)
<b>CC Touraine Val de Vienne</b>	Patrice DABILLY (Antogny Le Tillac) – Claudine LECLERC (Braslou) – Jean-Pierre POTHIN (Braye sous Faye) – Philippe BOURC'HIS (Brizay) – Thierry SAVATON (Champigny sur Veude) – Pascal MARECHAUX (Chaveignes) – Jean-Jacques LAMBRON (Chezelles) – Marie-Rose BROTIER (Courcoué) – Jean-Marie GENNETEAU (L'Île Bouchard) – Jean-Claude VOISIN (Crouzilles) — Christian MERE (Jaulnay) – Pascale SAULNIER (Maillé) – Natalie SENNEGON (Neuil) – Michel FORGEON (Noyant de Touraine) – Isabelle CAMON (Panzoult) – François BASSET-CHERCOT (Parçay-sur-Vienne) – Alain DUBOIS (Pussigny) – Franck LIBEREAU (Razines) – Karine LATOUCHE (Saint Epain) – Véronique BACLE (Richelieu) – Yves MOREAU (Theneuil) – André SKERSOBOLSKI (Verneuil le Château)
<b>CC Touraine Vallée de l'Indre</b>	Eric LOIZON (CC Touraine Vallée de l'Indre) - José MAERTENS (Azay le Rideau) - Philippe MASSARD (La Chapelle aux Naux) – Fabien BARREAU (Cheillé) – Michel CARCAILLON (Pont de Ruan) – Jean-Jacques PANTIGNY (Rigny Ussé) – Marie-Agnès ORVAIN (Sainte Catherine de Fierbois) – Rémy PERRONNE (Valleres) –

**Excusés :**

Christian PIMBERT (CC Touraine Val de Vienne ), Ghislaine MANGIN (Assay), David DELEPINE (Avon les Roches), Jérôme GARNON (Brehemont), Marylène GACHET (Chinon), Jean-Michel CHEMINOT (Chinon), Pierre DAVID (Chouzé-sur-Loire), Jany LANDIER (Crissay-sur-Manse), Frédéric LAHAYE (Faye la Vineuse), Romuald COLIN (Huismes), Sylviane TERRIEN (Lémeré), François DE SOYRES (Lerne), Jérémy GATILLON (Lignièrès de Touraine), Michel BRUNET (Ligré), Patrick LAURENT (Luzé), Jean-Luc MAILLARD (Marçay), Benoît VANDENDORPE (Marcilly sur Vienne), Dominique ANDRAULT (Marigny Marmande), Olivier BAUDERE (Nouâtre), Daniel POUJAUD (Ports sur Vienne), Richard CHAUMONT (Pouzay), Laurent RAINEAU (Rigny sur Vienne), Anne Marie LEMESLE (Rivarennès), Michel PAVY (Rivière), Cécile DESCHAMPS (Saché), Christine BOISQUILLON (Sainte Maure de Touraine), Bernard MUREAU (Savigny en Véron), Doriane ROBERT (Sazilly), Anne-Sophie LEVILAIN (Tavant), Julien FRANCOIS (Thizay), Isabelle JAUTROU (La Tour Saint Gelin), Patrice CADOT (Thilouze), Yolande VOISINET (Trogues), Jean-Pierre HOUBRON (Villaines les Rochers), Anita RAVON (Villeperdue).



# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 21/04/2026, à 17h30

2026.18

L'An Deux Mille Vingt-six, le vingt et un avril, à 17h30, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Espace Culturel « Le Cube » à PANZOULT, sous la présidence de M. Philippe MASSARD.

**Date de convocation du Comité :** 10/04/2026

**Membres en exercice :** 78

**Membres présents :** 43

**Procuration :** 0

**Membres votants :** 43

**Pour :** 43

**Contre :** 0

**Absention :** 0

**Secrétaire de séance :** Mr Jean-Marie GENNETEAU

## OBJET 2026-18 : Durée des amortissements

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la nomenclature M4 applicable à la collectivité ;

Les immobilisations de la collectivité ont une durée de vie limitée dans le temps. Elles perdent de leur valeur tout au long de leurs années d'utilisation.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Pour chaque immobilisation amortissable, l'écriture comptable constatant l'amortissement est enregistrée chaque année par opération d'ordre budgétaire.

Il est établi un tableau d'amortissement qui sert à déterminer le montant des dotations à inscrire chaque année au budget.

Un seuil unitaire peut être fixé afin d'amortir sur une durée d'un an les immobilisations de faible valeur. Il est proposé de le fixer à 1 000.00€ HT

Il est proposé les durées d'amortissement suivantes :

<b>TABLEAU DES DURÉES D'AMORTISSEMENT</b>			
Applicable à compter de l'exercice 2026 – SMICTOM DU CHINONNAIS			
<b>Articles Budgétaires</b>	<b>Types de biens</b>	<b>Durées d'amortissement</b>	<b>Compte D'amortissement</b>
	Biens dont la valeur est inférieure à 1 000.00€ HT	1 an	
1311 à 1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	Sur la même durée que l'amortissement des biens	13911 à 13918
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>		
2031	Frais d'études	5 ans	28031
2032	Frais de recherche et de développement		28032

2033	Frais d'insertion		28033
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 ans	28051
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans	28128
2131	Bâtiments durables (UVE, Centre de transfert)	50 ans	28131
2131	Autres bâtiments publics (déchèteries)	30 ans	28131
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 ans	28135
2154	Matériel industriel	10 ans	28154
2155	Outillage industriel	10 ans	28155
2182	Matériel de transport	8 ans	28182
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans	28183
2184	Mobilier	10 ans	28184

La présente délibération annule et remplace la précédente et s'appliquera pour tous les biens acquis et toutes les subventions reçues à compter de l'exercice 2026.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **APPROUVE** les durées d'amortissement ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à leur exécution.

**Pour extrait conforme,**

**Le Président,  
Philippe MASSARD**



**Présents :**

<b>CC Chinon Vienne et Loire</b>	Thierry DEGUINGAND (CC Chinon Vienne et Loire) – Claude ROUX (Anché) – Yves DESBLACHES (Avoine) – Vincent LECUREUIL (Beaumont-en-Véron) – Claude THOMAS (Candes Saint Martin) – Michel PIQUIER (Cinçais) – Hélène BERGER (Chinon) — Émilie ROUSSEL (Couziers) – Guy FOUSSARD (Cravant les Côteaux) – François BEL (La Roche Clermault) - Catherine DEGRAVE (Saint-Benoit-la-Forêt) – Morgan GIROUARD (Saint Germain sur Vienne) – Éric LUANCO (Seuilly)
<b>CC Touraine Val de Vienne</b>	Patrice DABILLY (Antogny Le Tillac) – Claudine LECLERC (Braslou) – Jean-Pierre POTHIN (Braye sous Faye) – Philippe BOURC'HIS (Brizay) – Thierry SAVATON (Champigny sur Veude) – Pascal MARECHAUX (Chaveignes) – Jean-Jacques LAMBRON (Chezelles) – Marie-Rose BROTIER (Courcoué) – Jean-Marie GENNETEAU (L'Île Bouchard) – Jean-Claude VOISIN (Crouzilles) — Christian MERE (Jaulnay) – Pascale SAULNIER (Maillé) – Natalie SENNEGON (Neuil) – Michel FORGEON (Noyant de Touraine) – Isabelle CAMON (Panzoult) – François BASSET-CHERCOT (Parçay-sur-Vienne) – Alain DUBOIS (Pussigny) – Franck LIBEREAU (Razines) – Karine LATOUCHE (Saint Epain) – Véronique BACLE (Richelieu) – Yves MOREAU (Theneuil) – André SKERSOBOLSKI (Verneuil le Château)
<b>CC Touraine Vallée de l'Indre</b>	Eric LOIZON (CC Touraine Vallée de l'Indre) - José MAERTENS (Azay le Rideau) - Philippe MASSARD (La Chapelle aux Naux) – Fabien BARREAU (Cheillé) – Michel CARCAILLON (Pont de Ruan) – Jean-Jacques PANTIGNY (Rigny Ussé) – Marie-Agnès ORVAIN (Sainte Catherine de Fierbois) – Rémy PERRONNE (Valleres) –

**Excusés :**

Christian PIMBERT (CC Touraine Val de Vienne ), Ghislaine MANGIN (Assay), David DELEPINE (Avon les Roches), Jérôme GARNON (Brehemont), Marylène GACHET (Chinon), Jean-Michel CHEMINOT (Chinon), Pierre DAVID (Chouzé-sur-Loire), Jany LANDIER (Crissay-sur-Manse), Frédéric LAHAYE (Faye la Vineuse), Romuald COLIN (Huismes), Sylviane TERRIEN (Lémeré), François DE SOYRES (Lerne), Jérémy GATILLON (Lignièrès de Touraine), Michel BRUNET (Ligré), Patrick LAURENT (Luzé), Jean-Luc MAILLARD (Marçay), Benoît VANDENDORPE (Marcilly sur Vienne), Dominique ANDRAULT (Marigny Marmande), Olivier BAUDERE (Nouâtre), Daniel POUJAUD (Ports sur Vienne), Richard CHAUMONT (Pouzay), Laurent RAINEAU (Rigny sur Vienne), Anne Marie LEMESLE (Rivarennès), Michel PAVY (Rivière), Cécile DESCHAMPS (Saché), Christine BOISQUILLON (Sainte Maure de Touraine), Bernard MUREAU (Savigny en Véron), Doriane ROBERT (Sazilly), Anne-Sophie LEVILAIN (Tavant), Julien FRANCOIS (Thizay), Isabelle JAUTROU (La Tour Saint Gelin), Patrice CADOT (Thilouze), Yolande VOISINET (Trogues), Jean-Pierre HOUBRON (Villaines les Rochers), Anita RAVON (Villeperdue).



# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 21/04/2026, à 17h30

2026.19

L'An Deux Mille Vingt-six, le vingt et un avril, à 17h30, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Espace Culturel « Le Cube » à PANZOULT, sous la présidence de M. Philippe MASSARD.

Date de convocation du Comité : 10/04/2026

Membres en exercice : 78

Membres présents : 43

Procuration : 0

Membres votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Absention : 0

Secrétaire de séance : Mr Jean-Marie GENNETEAU

## OBJET 2026-19 : Modification du tableau des effectifs

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1 ;

**Vu** la loi n°84-53 et notamment son article 68-1 ;

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant ; il leur appartient, par conséquent de fixer les effectifs et de mettre à jour ce tableau en cas de modification, création ou suppression de poste.

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il est proposé de :

- Supprimer un poste d'Ingénieur territorial pour le Directeur général des services ;
- Supprimer un poste de Rédacteur pour la Responsable Finances / RH ;
- Créer un poste d'Ingénieur principal en catégorie A pour le Directeur général des services ;
- Créer un poste de Rédacteur principal en catégorie B pour la Responsable Finances / RH.

FILIÈRE	FONCTION	GRADE ASSOCIÉ	CAT	DURÉE HEBDO	POSTES POURVUS
Technique	Directeur général des services	Ingénieur territorial	A	TC	-1
	Directeur général des services	Ingénieur principal	A	TC	+1
	Responsable Administratif et Commande Publique	Ingénieur territorial	A	TC	1
	Cheffe de Projet	Ingénieur principal	A	TC	1

	Responsable Prévention et Sensibilisation	Technicien	B	TC	1
	Responsable Technique	Technicien	B	TC	1
	Chargé de Prévention et Sensibilisation	Adjoint technique	C	TC	1
	Chargée de Prévention et Sensibilisation	Adjoint technique principal 1ère Classe	C	TC	1
	Chargé de Prévention et Sensibilisation	Adjoint technique	C	TC	1
<b>Administrative</b>	Gestionnaire comptable	Secrétaire de mairie	A	TC	1
	<b>Responsable Finances / RH</b>	<b>Rédacteur</b>	<b>B</b>	<b>TC</b>	<b>-1</b>
	<b>Responsable Finances / RH</b>	<b>Rédacteur principal</b>	<b>B</b>	<b>TC</b>	<b>+1</b>
	Responsable Communication	Rédacteur	B	TC	1
	Chargé de Communication	Apprenti en alternance	C	TC	1
	Coordinatrice de collecte	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	TC	1
	Agent d'Accueil	Adjoint administratif	C	TC	1
<b>Animation</b>	Animatrice / Chargée Prévention et Sensibilisation	Adjoint d'animation	C	TC	1

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
**Philippe MASSARD**



Présents :

<b>CC Chinon Vienne et Loire</b>	Thierry DEGUINGAND (CC Chinon Vienne et Loire) – Claude ROUX (Anché) – Yves DESBLACHES (Avoine) – Vincent LECUREUIL (Beaumont-en-Véron) – Claude THOMAS (Candes Saint Martin) – Michel PIQUIER (Cinçais) – Hélène BERGER (Chinon) – Émilie ROUSSEL (Couziers) – Guy FOUSSARD (Cravant les Côteaux) – François BEL (La Roche Clermault) – Catherine DEGRAVE (Saint-Benoit-la-Forêt) – Morgan GIROUARD (Saint Germain sur Vienne) – Éric LUANCO (Seuilly)
----------------------------------	---

<b>CC Touraine Val de Vienne</b>	Patrice DABILLY (Antogny Le Tillac) – Claudine LECLERC (Braslou) – Jean-Pierre POTHIN (Braye sous Faye) – Philippe BOURC’HIS (Brizay) – Thierry SAVATON (Champigny sur Veude) – Pascal MARECHAUX (Chaveignes) – Jean-Jacques LAMBRON (Chezelles) – Marie-Rose BROTIER (Courcoué) – Jean-Marie GENNETEAU (L’Ile Bouchard) – Jean-Claude VOISIN (Crouzilles) – Christian MERE (Jaulnay) – Pascale SAULNIER (Maillé) – Natalie SENNEGON (Neuil) – Michel FORGEON (Noyant de Touraine) – Isabelle CAMON (Panzoult) – François BASSET-CHERCOT (Parçay-sur-Vienne) – Alain DUBOIS (Pussigny) – Franck LIBEREAU (Razines) – Karine LATOUCHE (Saint Epain) – Véronique BACLE (Richelieu) – Yves MOREAU (Theneuil) – André SKERSOBOLSKI (Verneuil le Château)
<b>CC Touraine Vallée de l’Indre</b>	Eric LOIZON (CC Touraine Vallée de l’Indre) - José MAERTENS (Azay le Rideau) - Philippe MASSARD (La Chapelle aux Naux) – Fabien BARREAU (Cheillé) – Michel CARCAILLON (Pont de Ruan) – Jean-Jacques PANTIGNY (Rigny Ussé) – Marie-Agnès ORVAIN (Sainte Catherine de Fierbois) – Rémy PERRONNE (Valleres) –

**Excusés :**

Christian PIMBERT (CC Touraine Val de Vienne), Ghislaine MANGIN (Assay), David DELEPINE (Avon les Roches), Jérôme GARNON (Brehemont), Marylène GACHET (Chinon), Jean-Michel CHEMINOT (Chinon), Pierre DAVID (Chouzé-sur-Loire), Jany LANDIER (Crissay-sur-Manse), Frédéric LAHAYE (Faye la Vineuse), Romuald COLIN (Huismes), Sylviane TERRIEN (Lémeré), François DE SOYRES (Lerne), Jérémy GATILLON (Lignières de Touraine), Michel BRUNET (Ligré), Patrick LAURENT (Luzé), Jean-Luc MAILLARD (Marçay), Benoît VANDENDORPE (Marcilly sur Vienne), Dominique ANDRAULT (Marigny Marmande), Olivier BAUDERE (Nouâtre), Daniel POUJAUD (Ports sur Vienne), Richard CHAUMONT (Pouzay), Laurent RAINEAU (Rigny sur Vienne), Anne Marie LEMESLE (Rivarennes), Michel PAVY (Rivière), Cécile DESCHAMPS (Saché), Christine BOISQUILLON (Sainte Maure de Touraine), Bernard MUREAU (Savigny en Véron), Doriane ROBERT (Sazilly), Anne-Sophie LEVILAIN (Tavant), Julien FRANCOIS (Thizay), Isabelle JAUTROU (La Tour Saint Gelin), Patrice CADOT (Thilouze), Yolande VOISINET (Trogues), Jean-Pierre HOUBRON (Villaines les Rochers), Anita RAVON (Villeperdue).